

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} février dernier, la députée de Côte-du-Sud déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant que le gouvernement du Québec reconnaisse l'obésité comme une maladie chronique et inscrive le Saxenda® (Liraglutide), le Contrave® (Naltrexone et Bupropion) et le Xenical® (Orlistat) approuvés par Santé Canada à la liste des médicaments remboursés pour tous par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et qu'il s'engage à mettre de l'avant toute mesure similaire pour soutenir financièrement les patients atteints d'obésité, ayant un IMC supérieur à 30.

Au Québec, les médicaments contre l'obésité font l'objet d'une exclusion réglementaire au Régime général d'assurance médicaments depuis 1997, ce qui empêche l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) d'en faire l'évaluation, une étape déterminante menant à l'ajout de ces médicaments à la Liste des médicaments de la RAMQ.

De plus, le traitement de l'obésité faisant partie des cas d'exclusion du régime général, aucun médicament n'est remboursé même si tous les autres critères de la mesure sont satisfaits ; ce qui empêche le recours à la mesure du patient d'exception.

Dans le contexte où le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) travaille actuellement sur l'organisation des soins et services en obésité, un mandat a été attribué à l'INESSS en novembre 2021 pour prendre connaissance de façon neutre et objective de la place que peut avoir la pharmacothérapie dans la prise en charge de cette condition de santé.

... 2

Les conclusions de ce rapport, attendues dans les prochains mois, permettront d'orienter les actions qui seront entreprises par le MSSS, notamment en regard de l'intervention réclamée.

Bien que la majorité des organismes médicaux et scientifiques reconnaissent que l'obésité est une maladie chronique complexe, évolutive et récidivante qui exige un soutien à long terme, aucun gouvernement provincial ou territorial au Canada n'a entériné cette recommandation. Certains pays, dont les Pays-Bas, le Portugal et l'Italie, reconnaissent l'obésité comme maladie chronique.

Dans cette prise de position, les notions de stigmatisation, de discrimination et de préjugés peuvent autant servir la cause que lui nuire, la grossophobie constituant un argument qui sert les deux visions. À ce jour, le MSSS ne s'est pas officiellement positionné.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. 22-MS-01053